

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-102

**OBJET : Concession d'aménagement du premier programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne : approbation du compte rendu financier 2018 et de ses annexes.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>10</b>

Votants	<b>80</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>80</b>
Pour	<b>80</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Adrien CAILLÉREZ représenté par Carole DRAI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Sabine CHABOT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, Florence CROCHETON représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Delphine HERBERT représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Sengul KARACA représentée par Chrysis CAPORAL, Marie KENNEDY représentée par Sergine LEFIEF, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Marc MEDINA représenté par Patrick BEAUDOUIN, Gilles PANNETIER représenté par Eric BENSOUSSAN, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Jean-Pierre SPILBAUER représenté par Isabelle DALLEAU, Pascale TRIMBACH représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

**Absents :** Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Sylvain DROUVILLE, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Alain PAVIE, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET



CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019

**OBJET** : Concession d'aménagement du premier programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne : approbation du compte rendu financier 2018 et de ses annexes

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article L.300-5, II, 3°,

**VU** la délibération en date du 31 mars 2010 du conseil municipal de Champigny-sur-Marne désignant la SADEV 94 comme aménageur dans le cadre de la concession publique d'aménagement,

**VU** le traité de concession signé entre les parties le 22 avril 2010,

**VU** l'avenant n°1 à la concession d'aménagement en date du 12 janvier 2016 portant sur la modification de la participation de la Ville au coût de la concession,

**VU** l'avenant n°2 à la concession d'aménagement en date du 10 avril 2017 portant sur la prolongation de la durée de la concession jusqu'au 22 avril 2018,

**VU** l'avenant n°3 à la concession d'aménagement en date du 26 mars 2018 portant sur la substitution de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à la commune de Champigny-sur-Marne en tant que collectivité concédante et sur la prolongation de la durée de la concession jusqu'au 22 avril 2019,

**VU** l'avenant n°4 à la concession d'aménagement en date du 17 décembre 2018 portant sur la prolongation de la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2019,

**CONSIDERANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les opérations d'aménagement qui n'ont pas été reconnues d'intérêt métropolitain, sont désormais de la compétence exclusive des établissements publics territoriaux,

**CONSIDERANT** dès lors, qu'en application de l'article L.300-5, II, 3° du code de l'urbanisme, le concessionnaire, la SADEV 94, doit fournir chaque année, un compte rendu financier comportant en annexe :

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20191001-DEL19-102v-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2019  
Date de réception préfecture : 03/10/2019

- un bilan prévisionnel actualisé des activités
- un plan de trésorerie actualisé
- un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées par exercice

**CONSIDERANT** le compte rendu financier 2018 et ses annexes, établis par l'aménageur SADEV 94,

**VU** l'avis favorable de la Commission Territoriale urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et politique de l'habitat en date du 23 septembre 2019,

### DELIBERE

#### ARTICLE 1 :

**APPROUVE** le compte rendu financier 2018 et ses annexes, établi par l'aménageur, la société SADEV 94, concessionnaire du premier programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne.

#### ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



La présente délibération publiée le 07/10/2019  
est exécutoire à la date du 07/10/2019  
en application des articles L5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 07/10/2019

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20191001-DEL19-102v-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2019  
Date de réception préfecture : 03/10/2019

